

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1453

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 81 SEPTIES

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 27 :

« Le plan de gestion des risques d'inondation est mis... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.